



FLASH INFO

RP2 : la double peine comme principe !

En plus de la **réduction des coûts des services**, le plan de performance RP2 fixe des **objectifs de capacité**. Ces objectifs s'expriment en une fraction de minute de retard par vol.

De **0,6** minute aujourd'hui, il doit encore être amélioré sur la durée de RP2 !

Pour y parvenir, la Commission a imaginé un dispositif de **bonus-malus** basé sur des montants pouvant atteindre le million d'euros.

Le mécanisme *d'incitation* a été conçu avec une probabilité nettement plus forte pour le prestataire de **se voir affecter un malus** qu'un bonus !

Bref, pour la Commission, la stratégie est simple : **plus de capacité pour moins cher sous peine d'amende !**

Ajoutons à cela l'**objectif sécurité qui n'est jamais quantifié** dans les plans de performance, et nous avons un cocktail bien connu qui mène tous les services publics au même endroit : **la catastrophe !**

Un accord sur RP2 dans les conditions actuelles est un coup de poignard dans le dos de la navigation aérienne française !

DU 24 AU 29 JUIN, TORDONS LE COUP À CE PROCESSUS DANGEREUX

RP2
2015
2019



PLUS D'INFO ICI...